

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE

SEANCE du 9 décembre 2022

Date de la convocation : 05/12/2022

Date d'affichage : 05/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 9 décembre à 20 h 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil de la commune de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de **M. Guillaume CARRÉ, Maire**.

Présents : G Carré, S. Lelièvre, J. Chevallier, F. Bodinier, T. Berthel, J.F Guittier, P. Coquin, A. Crétois, P. Bertin, B. Cronier, M. Bourgoïn, M. Paillard, M. Besnard, Mme Mellier, Mme Ravé, V. Massot, F. Daviau, L. Coutard, M.L. Monnier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme MONNIER – procuration à Mme MELLIER

Nombre de conseillers : 19
Présents : 18
Votants : 19

M. Laurent BOURGOIN a été désigné secrétaire de séance.

TARIFS 2023

DCM 2022-12-03

M. le Maire, donne lecture au Conseil Municipal du tableau des divers tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2023
CIMETIÈRE :	<i>Délib. 13/01/21</i>	à compter du 01/01/2023
Concessions (durée 15 ans)	100,00 €	110,00 €
Concessions (durée 30 ans)	125,00 €	135,00 €
COLOMBARIUM : avec concession 30 ans		
Modèle "Prestige"	950,00 €	1 000,00 €
Modèle "Galibier"	750,00 €	800,00 €
Modèle "Cavurne"	650,00 €	700,00 €
Plaque "Jardin du souvenir"	50,00 €	55,00 €
PHOTOCOPIES + jetons éclairage salle		
A 4 et A 3 noir et blanc "public"	0,25 €	0,30 €
A 4 et A 3 couleur "public"	0,40 €	0,60 €
A 4 et A 3 couleur "associations"	0,20 €	0,25 €
A 4 et A 3 noir et blanc "associations"	gratuit	
DROIT DE PESAGE :		
Jusqu'à 10 Tonnes	3,00 €	3,50 €
Jusqu'à 20 Tonnes	4,00 €	4,50 €
Plus de 20 Tonnes	5,00 €	5,50 €

DIVERS (forfait journalier)	à compter du 01/07/21	A compter du 01/01/2023
Droit de place - Véhicules supérieurs à 5 mètres linéaires	67,00 €	80,00 €
Stationnement - Vente à emporter	6,00 €	7,00 €
Stationnement avec Electricité Vente à emporter	7,50 €	10,00 €
Terre végétale (le mètre cube)	5,00 €	5,50 €
SALLE DE LOISIRS - MENAGE	délib. 13/01/21	
coût environné par heure	30,00 €	40,00 €
Klix paravent (remplacement)	7,00 €	7,00 €

Il est également proposé de voter les tarifs de location de la salle des loisirs, de la salle de réunion et de la salle de musique, pour l'année 2023 (cf. annexe).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs divers communaux ci-dessus pour l'année 2023 ainsi que les tarifs de location des salles tels que présentés en annexe de la présente délibération.

MANDATE M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

Le secrétaire de séance

Laurent BOURGOIN



Le Maire,

Guillaume CARRE

